

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 32

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

Du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un le 13 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Numérotation d'une nouvelle construction rue de la Vieille Route à Villars Saint-Marcellin, Commune associée à Bourbonne les Bains

Etaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 avril 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 08 avril 2021

Etaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, informe le Conseil Municipal que la Commune a été saisie d'une demande de numérotation d'une nouvelle construction sise rue de la Vieille Route à Villars Saint-Marcellin.

En effet, la Commune de Bourbonne a été destinataire d'une demande de permis de construire en vue de la construction d'une maison d'habitation rue de la Vieille Route à Villars Saint-Marcellin.

Pour ce faire, il est nécessaire d'affecter un numéro de rue à l'immeuble concerné. La nouvelle construction sera sise sur les parcelles cadastrées « VILLARS SAINT-MARCELLIN Nord » sections 527 AB 316 pour 1 114 m², 527 AB 318 pour 80 m², 527 AB 320 pour 396 m² et 527 AB 321 pour 300 m². L'ordre logique de la future construction concernée est le numéro 9 bis.

Par conséquent, la future construction sise sur les parcelles ci-dessus mentionnées sera numérotée « 9 bis rue de la Vieille Route – Villars Saint-Marcellin 52400 Bourbonne les Bains »

Madame Christiane GOURLOT, Maire-Déléguée de Villars Saint-Marcellin, demande donc au Conseil Municipal d'affecter le numéro 9 bis rue de la Vieille Route à la future construction sise sur les parcelles cadastrées « VILLARS SAINT MARCELLIN Nord » sections 527 AB 316, 527 AB 318, 527 AB 320 et 527 AB 321.

La présente délibération sera transmise au service des impôts fonciers et aux intéressés.

Le Conseil décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le numéro 9 bis à l'immeuble susvisé.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 15 avril 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT